

PROJETS DE CREATION ARTISTIQUE 2010

Programme d'aide à la création artistique

A la fois musée, centre culturel, lieu de recherche et d'enseignement, le musée du quai Branly est né de la volonté politique de mettre à l'honneur les cultures extra-européennes. Construit à partir d'une collection de 300 000 objets, le parcours permanent s'organise en quatre zones géographiques : Asie, Afrique, Amériques et Océanie. Le musée s'est donné pour slogan une proposition dynamique et ouverte : « là où dialoguent les cultures ». Cette idée oriente les actions du musée dans la plupart de ses domaines d'activité : la programmation culturelle, la diffusion et le partage des savoirs et savoir-faire avec les cultures d'origine des collections, la coopération internationale, la mise à disposition des collections.

Dans la perspective d'une attention particulière portée à la création contemporaine extra européenne, notamment dans le domaine des arts plastiques et de la photographie des quatre continents - Afrique, Asie, Océanie et Amériques, le musée du quai Branly a mis en place un programme sur trois ans d'aides à la création artistique.

Cet appel à projets s'adresse à des artistes utilisant l'image.

L'aide à la création, d'un montant de 10 000 €, doit permettre à l'artiste sélectionné de mener à bien un projet spécifique en phase avec ses recherches et sa production actuelle.

Le projet développé doit se situer dans la continuité d'une carrière artistique personnelle. L'enjeu artistique du projet sera d'abord photographique, au-delà d'aspects documentaires ou ethnographiques.

Avec le soutien de **FONDATION
TOTAL**

Téléchargement des dossiers de candidature : www.quaibranly.fr à partir du 19 janvier 2010
Dépôt des dossiers entre le 15 février et le 15 avril 2010.

Les lauréats des Projets de création artistique seront désignés en juin 2010.

Informations complémentaires : projets-creation@quaibranly.fr

PROJETS DE CREATION ARTISTIQUE 2010

Conditions générales de participation

* Les projets de création artistique s'adressent à des artistes ayant déjà accompli un **travail photographique conséquent** dans une sensibilité plastique et artistique. Il n'y a pas de limite d'âge.

* Le lauréat doit consacrer le montant du prix à la réalisation d'un projet qu'il pourrait difficilement mener à bien dans les conditions habituelles de son activité.

* Les dossiers devront être déposés ou adressés à :

Projets de création artistique - DDC
Musée du quai Branly
222, rue de l'Université
75343 Paris Cedex 07
France

entre le 15 février et le 15 avril 2010

* L'envoi d'un dossier de candidature implique l'acceptation sans réserve par le candidat de toutes les conditions énoncées dans le règlement.

* Le nom des lauréats sera indiqué sur le site du musée du quai Branly en juillet 2010.

* Tout au long de son projet, le lauréat sera en contact avec un « parrain », personnalité du musée du quai Branly ou du monde de la photographie dont les coordonnées lui seront données dès annonce de sa sélection.

* Un temps de restitution du projet est prévu à Paris en 2011. L'artiste sera invité en France pour présenter son œuvre achevée au musée du quai Branly. Pendant son séjour, l'artiste s'engage à participer à plusieurs types de manifestations à l'attention des divers publics du musée du quai Branly, en lien avec l'œuvre proposée, et se rendra disponible pour les opérations de communication ou de promotion institutionnelle. Pendant ce séjour de l'artiste à Paris, le musée du quai Branly prendra en charge son défraiement journalier et son logement.

* L'artiste s'engage à faire don au musée du quai Branly d'un ensemble significatif de tirages signés (de l'ordre de cinq à dix), issus du projet financé. Ces tirages, produits par le musée du quai Branly, devront faire l'objet d'une sélection préalable par l'artiste en lien avec le musée du quai Branly et en cohérence avec l'œuvre produite, à partir de l'ensemble de la série créée dans le cadre des projets de création artistique.

* Plusieurs étapes de rendu, qui permettront de suivre l'évolution du projet, seront détaillées sur le contrat que l'artiste signera avec le musée du quai Branly. **La date limite de rendu matériel des œuvres photographiques réalisées est fixée au 30 avril 2011.** Outre les tirages, l'artiste s'engage à participer à la réalisation d'un programme multimédia produit par le musée du quai Branly pour expliquer sa démarche et l'œuvre résultant de l'année de création.

Téléchargement des dossiers : www.quaibrantly.fr

Dépôt des dossiers entre le 15 février et le 15 avril 2010.

Informations complémentaires : projets-creation@quaibrantly.fr

PROJETS DE CREATION ARTISTIQUE 2010

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent être composés des éléments suivants :

- **une courte note (maximum 2 pages dactylographiées) du candidat** expliquant le projet pour lequel il souhaite participer aux « Projets de création artistique ». Le candidat doit y expliquer dans quel endroit du monde il souhaite réaliser ce projet. Cette note accompagnera la fiche de candidature ci-jointe, et doit obligatoirement être signée par le candidat.
- **une biographie rédigée du candidat** retraçant les points essentiels de son activité professionnelle, ses expositions, ses publications, et mentionnant les bourses ou prix dont il a déjà pu être bénéficiaire.
- une photocopie du **passport** en cours de validité ;
- **un document visuel**, (CD ou DVD de préférence, ou impressions) représentatif de son œuvre ou de ses travaux précédents. Le but est de donner un aperçu du travail qui sera réalisé dans le cadre du projet de création artistique.
- une **estimation des dépenses** nécessaires à la réalisation de l'œuvre (transport, visas, achat de matériels, hébergement...) qui seront prises en charge directement par l'artiste grâce à la somme qui lui sera allouée.

Un dossier incomplet ne sera pas soumis à l'avis de la commission de sélection.

L'envoi d'un dossier implique l'acceptation par le candidat, s'il est lauréat, que :

- Une exposition de son œuvre pourra avoir lieu au musée du quai Branly suivant sa nomination ; cette exposition pourra éventuellement circuler dans le monde. Le lauréat s'engage donc à **ne pas exposer ou publier tout ou partie de ce travail avant la fin de l'année 2011.**
- Le musée du quai Branly pourra publier l'œuvre réalisée dans le cadre du programme.
- Le musée du quai Branly disposera pour le programme multimédia de présentation des droits de l'ensemble de la série photographique réalisée, quelque soit le nombre de photographies.
- Le musée du quai Branly pourra utiliser l'œuvre produite à des fins non commerciales d'archivage, de promotion ou de communication institutionnelle, dans l'enceinte du musée du quai Branly, sur le site internet du musée ou de ses partenaires, à la télévision et dans la presse.

Les dossiers de candidature seront étudiés par un jury de présélection interne au musée du quai Branly. Un **jury de sélection définitive** rassemblera en mai 2010 des professionnels de la photographie internationale, internes et externes au musée du quai Branly.

Les lauréats seront contactés directement et leurs noms seront publiés sur le site internet du musée du quai Branly.

**Formulaire d'inscription
Projet de création artistique - 2010**

n° de dossier (réservé au musée du quai Branly)

le projet

Titre du projet

.....

.....

.....

Lieu de réalisation du projet :

Joindre une note de présentation (2 pages dactylographiées maximum)

le candidat

Sexe F M

Nom.....**Prénom**.....

Pseudonyme/ nom d'artiste.....

Nationalité.....

Date de naissance..... (jour)/..... (mois)/..... (année)

Adresse de résidence.....

.....

Ville.....**Code postal**.....

Pays.....

Tél fixe

Cell.....

Mail.....

.....

Site internet

Joindre photocopie du passeport en cours + biographie rédigée (1 paragraphe minimum)

signature

Je soussigné,, déclare assurer la responsabilité des pièces confiées au musée du quai Branly et ne saurais rendre celui-ci responsable en cas de perte, vol ou dégradation du dossier.

Fait à

Le.....

Signature.....